https://levenissian.fr/Droit-au-logement-pour-tous

Le Vénissian : Mars 2017

Droit au logement pour tous !

- Vie politique -

Date de mise en ligne : samedi 11 mars 2017

Copyright © Le Vénissian - Tous droits réservés

Depuis des années les Vénissians se mobilisent contre les expulsions, pour le droit au logement.

A Lyon, des centaines de personnes vivent dans la rue et des milliers de familles demandent un logement social.
A Vénissieux, des familles hébergées chez des particuliers avec des enfants scolarisés se sont retrouvées à la rue.

L'hébergement est l'une des dernières compétences sociales de l'Etat qui ne veut pas répondre à la satisfaction de ce droit humain. Il a laissé se multiplier des bidonvilles plutôt que de créer des centres d'hébergement avec un réel accompagnement social (CHRS). La situation explosive de Calais a montré que c'était une impasse.

Au contraire, Vénissieux mène une politique en faveur du droit au logement pour tous pour répondre aux besoins de tous les Vénissians, aux revenus modestes et moyens ; CHU, résidences sociales, foyers, pensions de famille, 50 % de logements sociaux, accession aidée, accession libre...

Mais tout dépend des choix du gouvernement et de la métropole, ils ont les cordons de la bourse !

Une autre politique est indispensable. Les demi-mesures de la loi SRU, l'insuffisance des aides à la construction, l'abandon des aides à la réhabilitation ne permettent pas de faire face aux manques de logement.

L'accession à la propriété vantée par les promoteurs, aidée fiscalement ne peut être la seule réponse. Pour gérer la pénurie, certains veulent réserver les logements sociaux aux plus pauvres. ils poussent à la ghettoisation et envoient les autres vers le surendettement.

Une autre politique est possible : baisse des loyers par l'aide de l'état à la construction et aux réhabilitations pour ne pas faire payer les locataires. Constructions de 200 000 logements sociaux par an. Son financement est possible, le livret A dépasse 230 milliards d'euros ! .

Droit au logement.
Un loyer plafonné à 20% des revenus !

Copyright © Le Vénissian